

PARLONS DE PAUVRETÉ

ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2026
12 QUESTIONS AUX PARTIS POLITIQUES

VOTRE ORGANISATION DÉSIRE PARTICIPER À LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

VOUS VOULEZ CONNAÎTRE LES POSITIONS DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ?

Ce document s'adresse à vous ! Il regroupe 12 questions sur le revenu, l'assistance sociale, le salaire minimum, la crise du logement, l'insécurité alimentaire, les services publics et la fiscalité. Un court argumentaire et quelques chiffres accompagnent les questions.

Le questionnaire est basé sur les revendications du Manifeste pour un Québec sans pauvreté, lancé par le Collectif en septembre 2025 et au cœur de ses actions depuis. À ce jour, plus de 1400 organisations (communautaires, syndicales, féministes, étudiantes, municipales, du milieu de la santé et des services sociaux), de partout au Québec, l'ont signé.



Le manifeste est disponible sur notre site web.

pauvrete.qc.ca/manifeste

Vous y retrouverez la liste des signataires.

Sachez que tous les partis politiques inscrits auprès du directeur général des élections du Québec ont reçu ces questions. L'intégralité de leurs réponses sera disponible sur notre site web et nos réseaux sociaux.

N'HÉSITEZ PAS À INTERPELLER LES CANDIDAT·ES DE VOTRE CIRCONSCRIPTION



PROTECTIONS PUBLIQUES



Votre parti s'engage-t-il à hausser les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC) ?

CHIFFRES

Le seuil de la mesure du panier de consommation (MPC), pour une personne vivant seule s'élève à **25 144 \$**; et celui pour un ménage de quatre, à 50 287 \$.

En 2024, **7,0 % de la population** avait un **revenu insuffisant** pour couvrir ses besoins de base. Certains groupes sont toutefois plus touchés, notamment les personnes vivant seules (19,3 %) et celles vivant dans une famille monoparentale (14,2 %).

La MPC indique le **revenu qui est nécessaire** pour se procurer un panier de biens et de services, divisé en cinq catégories : habillement, alimentation, logement, transport et autres nécessités. Ce panier est censé contenir le nécessaire pour **couvrir les besoins de base** d'un ménage, selon sa taille et sa composition.

ARGUMENTAIRE

Selon la **Charte des droits et libertés de la personne**, « toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui **assurer un niveau de vie décent** ». Le gouvernement doit au minimum **garantir un revenu suffisant pour couvrir les besoins de base** selon les seuils de la MPC.



ASSISTANCE SOCIALE



Votre parti s'engage-t-il à élargir le programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales ?

CHIFFRES

En mars 2026, **79 814 personnes** avaient droit au programme de Revenu de base, soit **29 % des adultes à l'assistance sociale**.

Le revenu disponible annuel de ces personnes est de **22 121 \$**, ce qui correspond à 88 % du seuil de la MPC. À titre comparatif, le revenu disponible d'une personne à l'**aide sociale** est de **11 777 \$**, ce qui représente 47 % de la MPC.

ARGUMENTAIRE

Le programme de Revenu de base offre des **conditions plus avantageuses** que les autres programmes d'assistance sociale, notamment grâce à l'individualisation des prestations ainsi qu'à des plafonds plus élevés pour les revenus de travail et les avoirs liquides.

L'ASSISTANCE SOCIALE en tableaux



Le document [L'assistance sociale en tableaux](#) (éd. 2026) présente un portrait chiffré de l'assistance sociale. Cette publication est disponible sur notre site web, dans la section *Documents d'analyse*.



ASSISTANCE SOCIALE



Votre parti envisage-t-il de limiter l'accès à l'assistance sociale pour les personnes demandeuses d'asile ?

CHIFFRES

En mars 2026, **35 782 personnes demandeuses d'asile** recevaient de l'assistance sociale, ce qui représentait **13 % de l'ensemble des adultes prestataires**.

Depuis juillet 2024, le **nombre de personnes demandeuses d'asile recevant de l'assistance sociale a diminué de 36 %**. La durée cumulative moyenne à l'assistance sociale de ces personnes est d'environ 18 mois, contre près de 120 mois pour l'ensemble des personnes à l'aide sociale.

ARGUMENTAIRE

Depuis 1969, le Québec reconnaît un **droit universel à l'assistance sociale** afin que personne ne soit privé « de moyens de subsistance ». Ce droit est une pièce maîtresse de notre filet de sécurité sociale. Le fait de restreindre l'accès à l'assistance sociale aux seules personnes demandeuses d'asile introduirait une discrimination. La Charte québécoise des droits et libertés de la personne **protège toute personne présente sur son territoire**, sans distinction fondée notamment sur la « race », la langue, l'origine ethnique ou nationale ou la condition sociale.



SALAIRE MINIMUM



Quel est le salaire minimum que votre parti préconise, et quelles mesures entend-il mettre en place pour améliorer le revenu et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle ?

CHIFFRES

Le taux horaire du salaire minimum est actuellement de **16,60 \$ l'heure**.

En 2025, **198 200 personnes occupaient un emploi rémunéré au salaire minimum**, dont 114 700 femmes (57,9 %).

ARGUMENTAIRE

En 2026, une personne travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum dispose d'un **revenu annuel disponible de 27 647 \$**, soit à peine plus que les 25 144 \$ requis pour couvrir les besoins de base selon la MPC.

Selon le **revenu viable**, une personne seule devrait disposer, en 2026, d'un **revenu annuel disponible de 41 585 \$ pour sortir de la pauvreté**. Une personne travaillant à temps plein devrait gagner 30 \$ l'heure pour atteindre ce seuil.

Élaboré et calculé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), le **revenu viable** estime le revenu disponible nécessaire pour se procurer un panier de biens et de services permettant de **sortir de la pauvreté**. Contrairement à la MPC, le revenu viable prévoit un **coussin de sécurité** pour faire face aux imprévus et un accès aux loisirs.



CRISE DU LOGEMENT



Quelles mesures proposez-vous pour résoudre la crise du logement ?

CHIFFRES

Le **prix du loyer moyen** est passé de 844 \$ à 1 119 \$ par mois entre 2020 et 2024, une **augmentation de 32,6 %**. À titre comparatif, entre 2015 et 2019, le prix du loyer moyen n'avait augmenté que de 12,4 %.

En 2021, **315 615 ménages locataires québécois** consacraient plus de 30 % de leur revenu aux frais de logement. Parmi eux, un peu plus de 40 % y consacraient plus de la moitié de leur revenu.

ARGUMENTAIRE

Se loger est un besoin essentiel et pour cette raison le Québec se doit de **reconnaître le droit au logement** et de s'assurer que toute personne a un toit au-dessus de sa tête. Il en va du respect et de la protection de la **dignité des personnes mal-logées**. Au nombre des mesures concrètes qui permettraient de mettre en œuvre progressivement ce droit fondamental, on compte :

- le financement d'au moins **10 000 logements sociaux par années** pendant 15 ans;
- la mise sur pied de **programmes gouvernementaux complets, pérennes et dédiés au logement social**, incluant minimalement un programme HLM.



INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Que pensez-vous de l'idée d'adopter une loi-cadre sur le droit à l'alimentation, comme le revendique le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) ?

CHIFFRES

En 2024, 18 % de la population québécoise, soit **1 606 300 personnes**, a connu, à des degrés divers, un ou plusieurs épisodes d'**insécurité alimentaire**.

ARGUMENTAIRE

Le droit à l'alimentation est un droit humain reconnu à la fois par le Canada et le Québec, qui garantit à toute personne un accès physique et économique à une alimentation adéquate.

Une loi-cadre définirait les grands principes du droit à l'alimentation et énoncerait les mesures nécessaires à sa réalisation.

Voici les quatre principes indissociables qui devraient, selon le RCCQ, être à la base de la loi-cadre et quelques exemples de mesures qui pourraient en découler :

ACCESSIBILITÉ DES ALIMENTS

Garantir un revenu suffisant pour que toute personne puisse se procurer des aliments dans le respect de sa dignité.
Combattre les déserts alimentaires autant en région urbaine que rurale.

DURABILITÉ DES SYSTÈME ALIMENTAIRES

Garantir un meilleur encadrement des pratiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, de la pêche et de la cueillette pour s'assurer que ces activités respectent l'environnement et la biodiversité.

DISPONIBILITÉ ET STABILITÉ DES APPROVISIONNEMENTS

Valoriser et soutenir les producteurs locaux.
Assurer un meilleur accès au territoire nourricier (forêts, cours d'eau, terres cultivables, etc.)

CARACTÈRE ADÉQUAT DES ALIMENTS

Assurer un meilleur accès à des aliments frais, sains et culturellement appropriés dans les diverses communautés.
Mettre en place des programmes d'alimentation scolaire universels.



INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Trouvez-vous acceptable que le gouvernement mise sur les banques alimentaires pour répondre à l'insécurité alimentaire ?

CHIFFRES

En 2025, **600 000 personnes** uniques ont eu recours aux services d'une banque alimentaire. Parmi elles, **20,1 %** avaient un emploi comme principale source de revenus.

ARGUMENTAIRE

À l'heure actuelle, les banques alimentaires jouent un rôle indispensable. Toutefois, elles ne peuvent constituer une réponse durable à l'insécurité alimentaire qui touche un nombre croissant de personnes. Le **recours aux banques alimentaires doit demeurer une mesure exceptionnelle**, réservée aux situations de dernier recours.

Dans son quatrième plan d'action contre la pauvreté, le gouvernement accorde aux banques alimentaires 40 millions \$ sur cinq ans afin de mieux les soutenir. Une mesure qui ne règle pas le problème de l'insécurité alimentaire, ni à court ni à long terme. Plutôt que de chercher à atténuer les effets de ce problème, **le gouvernement doit s'attaquer à ses causes profondes**, à commencer par l'**insuffisance des revenus** de ceux et celles qui le vivent.



SERVICES PUBLICS



Votre parti est-il disposé à réduire le recours au secteur privé dans la prestation de services de santé ? Si oui, serait-il prêt à aller jusqu'à l'interdire progressivement ?

CHIFFRES

Parmi toutes les provinces canadiennes, c'est au Québec que l'on retrouve, et de loin, le plus grand nombre de médecins qui pratiquent au privé. En effet, **98 % des médecins au Canada qui exercent au privé le font au Québec.**

ARGUMENTAIRE

L'exode des médecins vers le privé, entraînant avec eux une partie du personnel soignant, a comme conséquence **d'affaiblir le système public de santé** en créant,

entre autres, une pénurie de main-d'œuvre, en particulier chez les infirmières et les infirmiers. Cela a bien entendu un effet négatif sur les services et sur les temps d'attente dans les hôpitaux.

La désaffiliation des médecins a pour effet direct d'**augmenter les inégalités d'accès aux soins de santé**. Dans leur Guide d'autodéfense intellectuelle contre la privatisation du réseau de santé, les Médecins québécois pour le régime public (MQRP) résument bien le problème : « La privatisation crée deux classes de citoyens : une favorisée ayant un accès aux soins de santé en quelques jours moyennant un prix fort, et une défavorisée devant patienter de longs mois sur les listes d'attente du réseau public. L'accès aux soins repose ainsi sur la capacité financière plutôt que sur les besoins médicaux ».

Le fait que certains soins de santé ne sont pas couverts par le Régime de l'assurance maladie du Québec (soins dentaires et de la vue, services psychosociaux, etc.) constitue une autre source d'inégalité.



SERVICES PUBLICS



Votre parti s'engage-t-il à assurer la gratuité et l'accès universel à l'éducation, des centres de la petite enfance aux études supérieures ?

ARGUMENTAIRE

Les inégalités du système d'éducation se retrouvent à tous les niveaux.

Des **dizaines de milliers d'enfants attendent toujours une place subventionnée en service de garde**, ce qui retarde l'accès aux services éducatifs dès la petite enfance pour de nombreux enfants issus de familles moins nanties.

Aux niveaux primaire et secondaire, le phénomène de « l'école à trois vitesses » illustre également ces inégalités. La coexistence du programme régulier public, des programmes particuliers sélectifs (sport-études, par exemple) et des écoles privées crée une **ségrégation fondée à la fois sur les ressources financières des familles et sur la performance scolaire des enfants**.

Cette situation a des **répercussions importantes sur l'accès aux études supérieures**. Selon une étude de 2018, seulement 37 % des élèves du secteur public régulier accèdent aux études supérieures, comparativement à environ 77 % des élèves des programmes particuliers et des écoles privées.



SERVICES PUBLICS



Votre parti s'engage-t-il à assumer pleinement le financement du transport collectif et à en garantir le développement et la pérennité partout au Québec ?

ARGUMENTAIRE

Le transport est l'un des besoins essentiels pris en compte par Statistique Canada dans le calcul de la Mesure du panier de consommation. Pour les personnes en situation de pauvreté, les options de déplacement sont souvent limitées, ce qui complique l'accès aux commerces et aux services du quotidien.

Un transport collectif accessible et adapté à leurs besoins constitue donc un **levier important de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**.

Bien qu'il réponde à un besoin essentiel, le transport collectif demeure largement financé par les municipalités plutôt que par le gouvernement du Québec. Il en résulte une **offre de services inégale d'un territoire à l'autre**, dont le financement repose souvent sur des tarifs élevés. Cette situation accentue les inégalités : dans les centres urbains, les quartiers plus pauvres ou plus excentrés sont souvent moins bien desservis, tandis que dans plusieurs petites municipalités, l'offre de transport demeure limitée et peu intégrée. Il devient alors **difficile de se déplacer pour accéder aux services, à l'emploi ou aux activités de la vie courante**.



RÉFORME FISCALE



Votre parti s'engage-t-il à réformer la fiscalité afin d'augmenter les ressources financières de l'État ? Si oui, quelles mesures propose-t-il ?

ARGUMENTAIRE

La Coalition Main rouge met de l'avant **six mesures fiscales** qui permettraient de générer **annuellement plus de 20 milliards \$ de revenus supplémentaires** pour l'État québécois :

Augmenter le nombre de paliers d'impôt sur le revenu

Instaurer un nouvel impôt sur le patrimoine du 1 % le plus fortuné

Abolir l'inclusion partielle du gain en capital

Réviser les mesures fiscales pour les entreprises

Rétablir la taxe sur le capital des entreprises financières

Lutter contre les paradis fiscaux

Ensemble, ces mesures permettraient à l'État de ressources de disposer de ressources supplémentaires pour financer les services publics, les programmes sociaux et l'action communautaire. Voici quelques mesures dont le gouvernement pourrait s'inspirer pour **réduire les inégalités socioéconomiques et lutter contre la pauvreté**, et les coûts liés à leur mise en œuvre :

Hausser les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la MPC (4,7 G\$)

Instaurer la gratuité scolaire à l'Université (1,2 G\$)

Convertir l'ensemble des garderies privées en Centre de la petite enfance (2,5 G\$)

Instaurer un régime d'assurance médicaments public et universel (5 G\$)



RÉFORME FISCALE



Votre parti s'engage-t-il à améliorer le revenu des personnes les plus pauvres avant celui des plus riches ?

ARGUMENTAIRE

Depuis peu, Statistique Canada publie les données d'un nouvel indicateur d'inégalités socioéconomiques, le « **coefficient panier** ». Celui-ci calcule le nombre moyen de paniers de consommation que peut se payer chaque décile de revenu. Développé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) avant d'être repris par l'organisme fédéral, cet indicateur permet notamment d'**évaluer l'écart entre les revenus des personnes les plus pauvres et ceux des personnes les plus riches**, ainsi que leur capacité respective à se procurer un panier de biens et de services, défini par la MPC

En 2024, les **10 % les plus pauvres disposaient d'un revenu disponible moyen équivalent à 64 % du panier de consommation**. De leur côté, les 10 % les plus riches pouvaient se payer quatre fois et demie la valeur de ce même panier. Autrement dit, tandis que certains ménages ne disposent pas d'un revenu suffisant pour couvrir l'ensemble de leurs besoins en logement, en alimentation, en habillement, en transport et en services de communication, d'autres ont les moyens de satisfaire l'ensemble de ces besoins plusieurs fois.

